



Fiche d'adhésion à l'ASSOCIATION

« TE ANAORIVAI »

BP 330298 98711 PAEA



Pour adhérer vous devez vous acquitter d'une cotisation comprenant : la licence fédérale de la fédération française de spéléologie, la cotisation au club Te Anaorivai et souscrire si besoin une assurance individuelle accident. La FFS propose une assurance avec trois niveaux de couverture, options 1, 2, 3 avec donc des tarifs fonction du niveau de couverture, voir document de référence.

Une assurance individuelle pour pratiquer le canyoning et la spéléologie au sein de notre association est obligatoire. Si vous ne souhaitez pas souscrire l'assurance proposée par la FFS, vous devrez fournir, lors de votre adhésion, une attestation de votre assureur prouvant que vous êtes assuré pour ce type d'activité.

Montant des licences FFS 2025 :

- Licence plein tarif (assurance responsabilité civile incluse) : **77,50 euros, soit 9250 FCP**
- Licence tarif Famille (assurance responsabilité civile incluse) : **50,50 euros soit 6025 FCP**
Ce tarif est accordé aux adhérents d'une même famille, domiciliés à la même adresse, à partir du deuxième membre (à condition que le premier membre de la famille ait pris sa licence «Plein tarif»). La réduction s'applique uniquement sur le montant de la licence fédérale.
- Licence Jeune (-26 ans) (assurance responsabilité civile incluse) : **50,50 euros soit 6025 FCP**
Ce tarif est accordé aux membres de moins de 26 ans (à la date de souscription). Une réduction est appliquée sur le montant de la licence fédérale.
- Licence 1^{ère} adhésion après le 1^{er} juin 2024 (assurance responsabilité civile incluse) : **50,50 euros soit 6025 FCP** Une remise sur la licence fédérale est accordée pour toute première prise de licence après le 1^{er} juin.
- A partir du 1^{er} septembre de l'année N, toute prise de licence couvre les mois de septembre à décembre de N + l'année civile N+1 et ce pour le même tarif.

La cotisation annuelle club est fixée à **1500 FCP**, l'année considérée est celle de la licence FFS.

On a donc deux tarifs hors assurance : **Plein tarif** : 9250+1500= **10750 XPF** ou **Autres** (Tarifs famille, jeune, 1^{er} juin) : 6025+1500 = **7350 XPF**

Tarif des Assurances individuelles accident FFS :

Elles dépendent du type de licence associée :

	Plein Tarif	Tarif Famille	Tarif jeune	Tarif adhésion 1 ^{er} juin
OPTION 1	33,5 euros 4000FCP	17 euros 2030FCP	17 euros 2030FCP	19 euros 2270FCP
OPTION 2	50 euros 5970FCP	26 euros 3100FCP	////////////////////	33 euros 3940FCP
OPTION 3	64 euros 7640FCP	32,5 euros 3880FCP	////////////////////	45 euros 5370FCP

Montant total avec assurance FFS

	Plein Tarif	Tarif Famille	Tarif jeune	Tarif adhésion 1 ^{er} juin
OPTION 1	14750FCP	9555FCP	9555FCP	9795FCP
OPTION 2	16720FCP	10625FCP	////////////////////	11465FCP
OPTION 3	18390FCP	11405FCP	////////////////////	12895FCP

Demande de licence 2025 - Adhérent Pratiquant Club

Renouvellement de Licence N° : _____ ou Première licence :

NOM : _____ Prénom : _____

NOM de naissance : _____ SEXE : F M

Né(e) le : _____ à _____ Nationalité : _____

Profession : _____

Adresse : (BP de préférence) _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Email : _____

Type de licence souscrite :

Tarifs Normal Tarif famille Tarif jeune Tarif 1^{er} juin

Option assurance :

Option1 Option2 Option3 Jeune Autre (fournir un justificatif)

Total à payer : _____

En signant le présent formulaire d'adhésion, vous attestez également **avoir lu et accepté** le statut et le règlement intérieur de l'association « Te anaorivai ». Ces documents sont consultables sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.canyon-tahiti.org/>

Date et signature :